

## **Aux contribuables de la suscrite municipalité**

Avis public est par la présente, donné par la soussignée, greffière de la ville de Waterloo que :

À la séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 12 mai 2026, à 19h00 à l'hôtel de ville de Waterloo, 417 rue de la Cour, le conseil municipal statuera sur 2 demandes de dérogation au règlement de zonage.

**Nature de la demande : Empiètement en marge avant** – 360 rue Yamaska (lot 5 038 853).

Implantation du bâtiment à 6,35 m alors que la réglementation en vigueur exige une implantation en marge avant à 9 m.

**Nature de la demande : Implantation marge avant secondaire** – 110 rue Allen E (lot 4 161 811).

Implantation en marge avant secondaire d'un bâtiment accessoire à 1.45 m, alors que le règlement prévoit l'implantation en marge avant secondaire à 7.5 m.

**Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.**

DONNÉ À WATERLOO, ce 22 avril 2026

Jessica Tanguay, greffière